

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2022

Le vingt-neuf août deux mille vingt-deux à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT

Etaient présents

P. PICHOUX – J.M. BUAN – L. DE LA VILLEON – C. JANVIER (adjoints)- Mmes E. BROUSSIN – M. LEMEUX – V. POLET (arrivée à 21 :00)-- Ms A. SEVIN – L. SIMON- J.L. ALIX –

ABSENTS EXCUSES

MAURY A. – RUDELLE A. –

Absente : NOURRISSON I.

PROCURATION

Arnaud RUDELLE a donné procuration à Jean-Marc BUAN

DATE DE CONVOCATION : 23 août 2022

DELIB20220801

Approbation compte rendu conseil municipal du 4 juillet 2022

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 4 juillet 2022 présenté par M le Maire de la Chapelle Chaussée.

DELIB20220802

Désignation secrétaire de séance

Monsieur le Maire adjoint propose la nomination de Madame DE LA VILLEON Laure, secrétaire de séance. Après délibération, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal désigne Laure DE LA VILLEON, secrétaire de séance.

DELIB20220803

TARIF REPAS PRESTATAIRE CANTINE, RESTORIA

Mme JANVIER Cécile, adjointe fait part au Conseil Municipal de la demande d'augmentation du tarif de restauration cantine faite par Restoria dernièrement.

En effet, le tarif va être réévalué selon l'indice des prix à la consommation de juillet. Le calcul fait apparaître une hausse de 6,213% au 1^{er} septembre 2022.

Cependant ce taux dépasse la clause de sauvegarde inscrite à l'article 8 du CCATP qui prévoit un plafond de 5%.

Restoria nous sollicite une dérogation du fait du contexte économique actuel particulièrement inflationniste et instable et d'augmenter le prix du repas à 6.213%. Après avoir pris conseil auprès de

notre service juridique, Mme JANVIER propose d'augmenter selon la clause de sauvegarde de 5% le prix du repas facturé par notre prestataire.

Après délibération :

Le Conseil Municipal décide d'appliquer l'augmentation de 5% du prix du repas facturé par le prestataire RESTORIA à compter du 1^{er} septembre 2022.

DELIB20220804

PRIX DU REPAS FACTURE AUX FAMILLES AU 1/09/2022

Mme Cécile JANVIER, adjointe, rappelle qu'il avait été évoqué, lors du dernier conseil municipal, le changement de tarif de cantine au 1^{er} septembre 2022. Nous étions dans l'attente de l'indice des prix à la consommation de juillet et de la répercussion du tarif sur le prix du repas cantine par notre prestataire restauration. Celui-ci augmentera de 5% au 1^{er} septembre 2022. Le prix de revient calculé sur la base de 2021 est de 6.58 €, contre 5.45 € en 2019.

La crise du COVID avec les différents protocoles mis en place, l'application de la loi Egalim et l'inflation actuelle nous contraignent à répercuter l'augmentation sur nos tarifs.

Aussi est-il proposé d'appliquer les tarifs ci-dessous

- 4.62 € pour les familles chapelloises
- 6.70 € pour les familles hors communes

Après délibération, le Conseil Municipal

Décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2022, les tarifs de repas cantine suivants :

- 4.62 € pour les familles chapelloises
- 6.70 € pour les familles hors communes

Dit que les communes dont les enfants sont scolarisés à la Chapelle Chaussée, seront informées des nouveaux tarifs et qu'il leur sera proposé une nouvelle convention de prise en charge de la différence de prix du repas cantine.

Pascal PINAULT, Maire rappelle que le budget de la commune est tendu et qu'il n'y a plus le levier sur les impôts locaux depuis la suppression de la taxe d'habitation. Les coûts de gestion ont augmenté aussi en partie à cause de tous les protocoles sanitaires des années passées. Les frais fixes de personnel et charges sont répercutés sur le prix du repas bien évidemment

La réflexion est lancée sur le retrait de l'entrée ou d'alterner entrée et fromage dans les menus pour faire des économies. Les entrées sont très souvent peu appréciées par les enfants et sont jetées dans le bac des déchets alimentaires.

Ce changement dans le menu permettrait de baisser légèrement le prix du repas et de diminuer le gaspillage alimentaire. Une enquête va être menée auprès des parents avant de se prononcer sur sa suppression ou non.

La réflexion va être également lancée sur la mise en place du quotient familial sur le tarif cantine.

DELIB202205

CONVENTION RASED COLLEGE ROMILLE

La convention portant sur la répartition des frais de fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en difficulté) est présentée par Pascal PINAULT, Maire.

Les communes s'engagent à rembourser à la commune de Romillé, les dépenses de fonctionnement et d'entretien des locaux utilisés par ce réseau (C.A. N-1 au prorata des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de leur territoire).

Après délibération :

Le Conseil Municipal approuve la convention du RASED présentée et autorise M le Maire à signer ladite convention.

A titre indicatif, la participation en 2021 s'élevait à 455 €.

Travaux ZAC du Chemin Neuf

Les travaux de viabilisation vont bientôt commencer. Un panneau d'information sur la ZAC sera mis en place par Viabilis normalement sur le terrain de l'école privée prochainement.

Noms de rues :

Une information va être faite dans le prochain écho afin de permettre aux habitants de suggérer des noms de rues dans la ZAC. Les élus choisiront par la suite parmi les propositions les noms de rues.

SIAMS CONSEIL

Jean-Marc BUAN, adjoint a repris contact avec SIAMS CONSEIL afin qu'ils revoient leur proposition de mission de suivi de la ZAC du Chemin Neuf.

Rentrée scolaire 2022

Frédéric GLOAGUEN, Conseiller délégué, évoque la rentrée scolaire dans les deux écoles.

Les effectifs sont présentés dans chaque établissement.

ECOLE PUBLIQUE 155 Maternelles 67 primaires 88

ECOLE PRIVEE 47 Maternelles 35 primaires 12

Quelques travaux ont été réalisés pendant les vacances scolaires par les agents communaux.

Les jeunes « argent de poche » ont participé au nettoyage des locaux.

Valérie POLET, Conseillère Municipale arrive à 21h00 à la séance

Travaux effacement réseaux télécom rue de Montmuran

Patrick PICHOUX, adjoint, fait part au Conseil Municipal que L'entreprise MULTI TP a commencé les travaux d'effacement des réseaux au niveau du 56 rue de Montmuran. Orange interviendra par la suite pour poser les câbles et la fibre dans les réseaux.

DELIB20220806

TRAVAUX MAISON DE L'ENFANCE /CHAUFFERIE BOIS

Dans le cadre des futurs travaux de construction de l'extension de la maison de l'enfance et de la chaufferie bois, le bureau SPS SOCOTEC, propose une mission globale pour la mission SPS comme les deux chantiers seront réalisés en parallèle. Cette mission en sera facilitée dans son suivi.

La mission SPS global sur les deux marchés proposée par la SOCOTEC s'élève à 2700 €HT

Il est rappelé que la SOCOTEC avait été missionnée en mission SPS pour la maison de l'enfance par délibération en date du 2 mai 2022 (DELIB20220504) pour un montant de 2 401.00 €. Cette proposition est de ce fait annulée et remplacée par la nouvelle proposition globale de 2 700 €.

Le Conseil Municipal après délibération :

- Approuve la nouvelle proposition pour la mission SPS pour un montant de 2700 € pour l'ensemble des deux sites de travaux.
- Donne pouvoir à M le Maire pour signer le devis présenté.
- Annule la mission SPS approuvée par délibération en date du 2 mai 2022

Devis réparation toiture école publique

Patrick PICHOUX, adjoint présente les devis de réparation de la toiture de l'école suite aux dégâts des eaux survenus il y a quelques mois.

Devis Ferronnerie 3 466.00 € TTC

Devis couvreur 7 416.00 TTC

Le montant élevé incite le conseil municipal à demander la vérification régulière de la toiture par les agents communaux. Les devis ne sont pas retenus.

DELIB2022080

DEMANDE PARTICIPATION A L'ACHAT FILETS FOOT BALL CLUB DE FOOT-BALL

Antoine SEVIN intéressé par cette affaire en tant que président du club de football, quitte la salle le temps de la délibération.

L'ELCC informe le Conseil Municipal de l'achat de filets de football par le club car ceux existants sont endommagés. L'association demande une participation à l'achat de ces filets d'un montant de 189.20€.

Après délibération le Conseil Municipal décide

De rembourser dans sa totalité le montant des filets de football acquis par l'ELCC.

Donne pouvoir à M le Maire pour rembourser l'association la somme de 189.20 €.

Renouvellement mise à disposition de la médiathèque pour l'espace jeux assistantes maternelles.

Frédéric Gloaguen fait part d'une demande du SIPE de renouvellement de mise à disposition d'une salle à la médiathèque pour les activités d'éveil de la petite enfance.

Un accord de principe est donné au syndicat de la petite enfance pour utiliser la salle un lundi par mois.

L'animatrice du SIPE sollicite l'achat de tapis et matériel pour cet espace jeux car elle utilisait auparavant du matériel de l'AFEL. Un lieu de stockage est également demandé par le syndicat.

La réflexion est lancée pour l'utilisation de l'ancien commerce en face de la médiathèque pour stocker le matériel.

Laure de la Villéon propose d'acheter des tapis pour le SIPE pour un montant de 40€..

Marché du jeudi :

A l'occasion du marché de la rentrée, une animation « salon Lavie est belle » sera organisée dans la salle communale. Une animation musicale est également prévue (H. RENIMEL).

Jean-Marc BUAN signale l'arrivée d'une nouvelle commerçante avec des produits vendus « en vrac ».

Changement de commerçant

Marie-Anne JOLIVEL, bar, tabac, journaux, a annoncé son départ en retraite à compter du 1^{er} octobre prochain. Elle organise un pot de départ le 24/9 à cette occasion. Jean-Marc BUAN, adjoint propose de lui offrir un cadeau de départ à cette occasion afin de la remercier des services rendus à la commune.

Opérations argent de poche

14 jeunes ont participé cette année à l'opération argent de poche. Cette opération a coûté 600 € en indemnisation des jeunes.

AFEL

Frédéric Gloaguen, informe le conseil municipal du départ de Caroline VILLATTE, Directrice de l'AFEL, elle sera remplacée par Marion AUBERT. Charline Toutirais, référente Adultes, familles a souhaité également partir de l'AFEL.

Portail de l'AFEL : il est nécessaire de revoir le portail de l'AFEL qui reste trop souvent ouvert. Il devra être fermé à clé chaque fin de semaine par mesures de sécurité.

L'alarme des locaux se met régulièrement en marche, la centrale d'appel est alors en contact avec les élus de jour comme de nuit. La demande est faite que les numéros d'appel soient transférés aux salariés de l'AFEL et non pas aux élus.

Site internet :

Cécile JANVIER informe que le nouveau site internet sera effectif début octobre.

Micro-crèche :

M le Maire fait part de prise de contact de trois personnes souhaitant créer des micro-crèches sur la commune. La réflexion est ouverte sur ces projets qui pourraient voir le jour sur le territoire. Charges de trouver des locaux, terrains pour leurs projets.

Voiture épaves

2 véhicules épaves vont être retirées du parking rue du Lavoir par la gendarmerie.

Affaire en justice :

M le Maire évoque le dossier au pénal en urbanisme des époux Goude, Ceux-ci ont publié sur facebook un appel à pétition contre la commune, un article dans Ouest-France doit paraître prochainement, un journaliste l'a interrogé récemment.

Pascal PINAULT évoque des attaques contre lui alors que c'est la commune et non lui en particulier qui a déposé plainte en matière d'urbanisme. Il rappelle que la loi lui fait obligation de dresser un procès-verbal et de le transmettre au procureur de la République dès lors qu'il a connaissance d'infractions au Code de l'Urbanisme.

Le dossier passera au tribunal en appel le 15 septembre prochain.

Prochaine réunion le 26 septembre 2022.